Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 33 (1996)

Heft: 1245

Artikel: Rôle de l'Etat : le retour du pendule?

Autor: Forster, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025304

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Rôle de l'Etat: le retour du pendule?

Trois économistes nord-américains viennent de publier un rapport sur l'état de la liberté économique dans le monde. Préfacé par Milton Friedman, cet ouvrage est, selon l'«Economist» «la tentative la plus réussie à ce jour de définir et de mesurer la liberté économique». Qu'y apprend-on?

JACQUES FORSTER

professeur à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED), Genève.

REPÈRES

Economic Freedom of the World: 1975-1995, James Gwartney, Robert Lawson and Walter Block, Fraser Institute, Vancouver 1996, 308 p.

Guy Herzlich, «Le retour de l'Etat en Amérique latine», *Le Monde*, 19 janvier 1996. L'analyse de 102 pays sur une période de vingt ans aboutit à une conclusion sans équivoque: les niveaux et taux de croissance du PIB par habitant sont d'autant plus élevés qu'est grande la liberté économique. Mais qu'est-ce donc que cette liberté et comment la mesure-t-on? Selon l'étude, les individus jouissent de la liberté économique dès que les droits de propriété sont protégés et qu'ils peuvent être exercés sans restrictions. Les auteurs construisent un indice de liberté économique – en quelque sorte a contrario – à partir d'un inventaire des mesures étatiques portant atteinte à cette liberté. Dix-sept mesures sont ainsi recensées, pondérées et réparties en quatre catégories:

- la politique monétaire qui doit préserver la valeur de la monnaie et permettre aux individus de détenir des comptes en devises dans leur pays et à l'étranger;
- la place de l'Etat dans la gestion de l'économie: importance du secteur public, contrôle des prix, des taux d'intérêts;
- la fiscalité qui mesure les ponctions opérées par l'Etat sur les gains. La confiscation du temps des individus par l'Etat, par exemple par le service militaire obligatoire, est aussi prise en compte;
- le régime des échanges internationaux: liberté du commerce, des changes, et des mouvements de capitaux.

Pensée unilatérale

Mesurée à cette aune, la liberté économique ne se porte pas mal en Suisse. Notre pays est classé 5^e sur 102 après Hong Kong, Singapour, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis. L'Allemagne arrive au 20^e rang, la France au 32^e. alors que l'Iran, l'Algérie et le Zaïre ferment la marche.

Les auteurs considèrent donc que la seule menace à la liberté économique vient de l'Etat. Son intervention dans le domaine des prix ou les limites qu'il fixe à la liberté d'exercer une activité économique sont mises en exerque. On ne trouve toutefois nulle mention des atteintes à la liberté économique que représentent les ententes cartellaires. De même, aucune allusion n'est faite aux facteurs structurels qui empêchent de larges couches de la population d'accéder à la terre, au crédit, à l'emploi, limitant ainsi sévèrement leur liberté économique. Une lacune d'autant plus regrettable que les auteurs dénoncent les droits à la satisfaction des besoins vitaux (logement, nourriture, soins médicaux) ou à un revenu minimum qui, selon

eux limitent la liberté économique. «De soidisant droits de ce type, écrivent-ils, ne sont que des demandes déguisées pour imposer des transferts de revenu et de richesse.» Que restet-il alors à ceux qui n'ont ni terre, ni capital ni travail?

Cette approche s'inscrit dans le vent du libéralisme débridé des dernières années. Mais n'est-elle pas déjà un peu ringarde? On a depuis longtemps pris conscience que la globalisation n'est pas uniquement un phénomène économique et que les défis à relever ne se résument pas à la lutte pour accroître la compétitivité. L'environnement, les crises sociales, les conflits, la criminalité économique ne peuvent se gérer avec l'Etat-gendarme mythique du libéralisme économique.

Répondre à ces défis requiert un nouveau cadre institutionnel, de nouvelles politiques et de nouvelles règles pour les acteurs économiques. C'est dans cette perspective qu'il faut envisager le rôle de l'Etat qui, s'il doit être transformé, ne doit pas être nécessairement réduit.

Réhabilitation de l'Etat

Les limites du désengagement de l'Etat sont devenues récemment très visibles en Amérique latine. La croissance obtenue grâce à la libéralisation ne peut se poursuivre qu'avec la mise en œuvre d'autres réformes structurelles. Sans une action décisive pour améliorer la répartition des revenus, beaucoup de pays du continent resteront des terrains favorables aux tensions sociales, à la délinquance et aux menaces qu'elles entraînent pour les valeurs démocratiques, le respect des droits de l'homme. Une meilleure répartition des revenus requiert en premier lieu un accès plus large de la population à la terre – problème particulièrement aigu en Amérique latine - et au crédit. Qui d'autre qu'un Etat démocratique et soucieux du long terme peut réaliser ces réformes? Dans un article, paru en janvier dans Le Monde, Guy Herzlich évoque la réhabilitation de l'Etat en cours dans le continent : «Même si c'est d'un Etat régulateur et arbitre, et non plus d'un Etat producteur de biens et fournisseur d'emplois qu'il s'agit, c'est clairement un renversement de perspectives que recommandent les experts et les responsables de la Banque mondiale... Peut-être ce renversement ne pouvait-il se produire qu'après le «choc libéral»» Peut-être. L'important est qu'il se produise.